

Association des Parents d'Elèves de l'Ecole Maisons Neuves
195 rue de la Douzillère
37300 Joué-Lès-Tours.
Mail: assomns@gmail.com

BOURSE AUX JOUETS ET PUÉRICULTURE

DIMANCHE 11 OCTOBRE 2026

Salle Jacques Brel, rue de la Olla à Joué-Lès-Tours

9H à 16H30

Installation des exposants → à partir de 8h

BULLETIN D'INSCRIPTION

Je soussigné(e)

Nom et Prénom :

Adresse :

.....

Tél.Port. : Mail :

souhaite réserver emplacement(s) (emplacement de 2,50m avec une table et 2 chaises)

☐ Je suis adhérent(e) de l'association : x 7.5 € = €

☐ Je ne suis pas adhérent(e) de l'association : x 10 € =€

☐ Je déclare sur l'honneur ne pas être commerçant, ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L310-2 du code du commerce), ne pas avoir participé à plus de 2 manifestations de la même nature au cours de l'année civile 2025 (Art R321-9 du code Pénal).

Pour que l'inscription soit complète et effective, merci de joindre :

- **Votre règlement** par chèque à l'ordre de APE Maisons Neuves ou en espèces

- **Ce bulletin d'inscription signé**

- **Une copie de votre pièce d'identité recto / verso**

Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de la bourse aux jouets et puériculture, organisé par l'APE Maisons Neuves et m'engage à le respecter.

Date et Signature :

BOURSE AUX JOUETS ET PUÉRICULTURE – RÉGLEMENT INTÉRIEUR

1. L'APE de l'école Maisons Neuves est organisatrice de la bourse aux jouets et puériculture (vente aux particuliers) qui a lieu à la salle Jacques Brel, rue de la Olla à Joué Lès Tours de 9h à 16h30 le dimanche 12 octobre 2025.

2. Chaque emplacement est composé d'une table (1,20m x 0.80m) et de deux chaises (longueur totale au sol exposant de 2m50). Chaque emplacement est au tarif de 7€50 pour les adhérents de l'association et de 10€ pour les non-adhérents.

La jauge maximale est de 75 emplacements.

3. Conformément à l'article L310-2 du Code du Commerce, seuls les articles personnels et usagés seront proposés à la vente par les exposants (pas d'article artisanal).

4. Seront acceptés sur les stands :

- Les petits et gros accessoires de puériculture (lit, siège auto, poussette, babycook ...)
- Les vêtements de 0 à 14 ans (et vêtements de grossesse),
- Les jeux et jouets d'éveil, de sociétés.

Les objets exposés à la vente demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire

L'organisateur ne peut en aucun cas être responsable des litiges tels que : vols, casses, détériorations volontaires ou non...

5. Dès son arrivée, l'exposant devra installer ses articles à vendre sur l'emplacement qui lui sera attribué. Aucun débordement ne sera accepté. Il lui est interdit de modifier la disposition des emplacements. Seuls les organisateurs seront habilités à juger et faire le changement si nécessaire.

6. Pour valider son inscription, l'exposant devra déposer son bulletin d'inscription rempli et signé, la copie de sa pièce d'identité et le règlement intégral (espèces ou chèque à l'ordre de APE Maisons Neuves) dans la boîte aux lettres de l'association (à droite du portail) au 195 rue de la Douzillère à Joué-Lès-Tours. Un mail sera alors envoyé pour confirmation. Aucune inscription ne sera validée sans la totalité de ces documents.

7. En cas de désistement dans les 4 jours précédents la date de la bourse ou de non-présentation le jour de la manifestation, le ou les emplacements pourront être proposés à d'autres exposants et il ne sera procédé à aucun remboursement.

8. Installation : Les exposants se présenteront à l'accueil entre 8h et 9h où ils seront pointés, le ou les numéros d'emplacements seront précisés, il leur sera remis un « bon pour café ou thé » offert par l'association.

Repli : L'horaire de fin de vente devra être respecté. L'exposant s'engage obligatoirement à remporter tous ses objets invendus à la fin de la journée. En aucun cas, ils ne pourront être abandonnés sur place.

Le non-respect du dit règlement pourra entraîner l'exclusion et la non-inscription à une nouvelle manifestation.